



# Charte sur le climat et l'environnement

En tant qu'organisation humanitaire, Triangle Génération Humanitaire (TGH) reconnaît que les crises environnementales et climatiques aggravent les vulnérabilités des populations qu'elle accompagne. À ce titre, TGH s'engage à intégrer de manière systématique la préservation de l'environnement et des ressources naturelles dans l'ensemble de ses actions, comme une composante essentielle de sa responsabilité et de sa redevabilité.

Dans la continuité de la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires du CICR, et en tant que signataire de la Déclaration d'engagement du Réseau Environnement Humanitaire (REH), TGH s'engage à réduire de 50 % son empreinte carbone d'ici 2030 et à adapter ses interventions aux effets du changement climatique.

**Pour atteindre ces objectifs, TGH structure son action autour de quatre axes stratégiques :**

## 1. Mesurer et suivre ses impacts environnementaux et carbone

TGH s'engage à mesurer et suivre ses impacts environnementaux de manière régulière et structurée. L'année 2019 constitue l'année de référence pour le calcul (en relatif) de ses émissions de gaz à effet de serre. Des bilans carbone sont réalisés chaque année au niveau du siège et font l'objet d'un déploiement progressif sur le terrain. À ce stade, ils reposent sur un échantillon de missions représentatives, permettant d'identifier les principaux postes d'émission et d'orienter les actions à l'échelle de l'organisation.

## 2. Réduire son empreinte carbone

TGH élabore et met en œuvre des plans d'action au niveau du siège, visant à réduire son empreinte environnementale, en priorité sur les postes les plus émetteurs, notamment les déplacements, la logistique et la consommation d'énergie.

Ces actions portent notamment sur :

- La maîtrise des consommations d'énergie et d'eau,
- L'amélioration de la gestion thermique des bâtiments,
- L'optimisation des déplacements,
- La réduction et la gestion des déchets,
- La maîtrise de la consommation de papier,
- L'intégration de critères environnementaux dans les processus d'achat.

### **3. Adapter son action humanitaire aux enjeux climatiques et environnementaux**

TGH intègre les enjeux climatiques et environnementaux de manière transversale dans l'ensemble de son cycle de projet et dans tous ses secteurs d'intervention : sécurité alimentaire et moyens d'existence, eau, hygiène et assainissement, protection et éducation.

L'analyse des risques climatiques et environnementaux est systématisée à chaque étape des projets, notamment à travers des outils tels que le NEAT+, ainsi que des dispositifs internes permettant d'identifier les impacts et de définir des mesures d'atténuation adaptées.

Les activités mises en œuvre visent à :

- Garantir une gestion durable des ressources naturelles,
- Protéger les sols,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Prévenir les pollutions chimiques,
- Limiter les déchets plastiques et industriels.

TGH cherche également à maximiser les impacts positifs de ses interventions, notamment par le recours aux énergies renouvelables et l'intégration de critères environnementaux dans les achats. Enfin, elle veille à mobiliser et renforcer les expertises locales en lien avec les enjeux environnementaux.

### **4. Communiquer et entraîner d'autres acteurs pour réhausser l'ambition**

Dans une logique de redevabilité, TGH s'engage à communiquer de manière transparente sur ses progrès environnementaux, et ce de manière annuelle.

Par ailleurs, l'organisation sensibilise et forme ses équipes aux enjeux environnementaux afin de renforcer l'appropriation de ses engagements. Cette démarche repose sur des formations, des briefings, des webinaires et la participation à des groupes de travail dédiés.

Elle s'accompagne d'une responsabilisation individuelle et collective, notamment à travers l'adhésion à la charte environnementale, et vise à mobiliser l'ensemble des parties prenantes vers un niveau d'ambition plus élevé.